

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 13 avril 2018

Date de convocation : 06 avril 2018

**Membres présents** : M. Alain WACK, Maire

Adjoint(e)s : Martine CLAUDON, Didier GRUBER, Laurette DIEBOLD.

Conseillers municipaux : Sophie DOLLINGER, Doris HEILIG, Mathieu KIEFFER Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN,

**Membres absents excusés** : Fabien GINSS, Stéphanie KUHLMANN et Régis NIEDERLAENDER.

**Membre absent non excusé** : M. Francis RISCH.

**Y assiste également** :

Elodie VERKINDERE, secrétaire de mairie remplaçante.

M. le Maire ouvre la séance à 20h20. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Stéphanie KUHLMANN a donné procuration à Martine CLAUDON.
- Régis NIEDERLAENDER a donné procuration à Didier GRUBER.
- Fabien GINSS a donné procuration à Alain WACK.

Mme Elodie VERKINDERE est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 06 février 2018
2. Renouvellement mise à disposition Francis VELTEN
3. Renouvellement contrat complémentaire santé
4. Financement bâtiments communaux
5. Compte administratif et compte de gestion 2017
6. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2017
7. Budget primitif 2018
8. Association foncière chasse
9. Salle communale
10. Divers et communications

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 FÉVRIER 2018**

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 06 février 2018.

Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.**

## 2. RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION FRANCIS VELTEN

La convention de mise à disposition de Francis VELTEN étant arrivée à échéance le 30 août 2016, M. le Maire propose de la renouveler.

Cette nouvelle convention sera renouvelée pour une durée de 3 ans à compter du 31 août 2016.

M. le Maire sollicite l'accord pour la signature de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. VELTEN.**

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.**

## 3. RENOUVELLEMENT CONTRAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le Centre de Gestion informe les collectivités qu'à partir du 01 janvier 2019 une nouvelle convention de participation mutualisée sera mise en place, et propose donc de rejoindre cette nouvelle convention de participation en santé complémentaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Assurances ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

**VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

**VU** la proposition du Centre de Gestion de Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

M. le Maire sollicite l'accord pour la signature de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.**

## 4. FINANCEMENT BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire fait le point sur les demandes de financement. Plusieurs organismes de financement ont été sollicités. Seuls deux organismes ont fait des propositions.

	Caisse de dépôts et consignations	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE
<b>Montant</b>	800 000€	800 000 €	1 000 000 €
<b>Durée amortissement</b>	20 ans	20 ans	4 ans max
<b>Remboursement</b>	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
<b>Taux d'intérêt</b>	1,92 %	1,42 %	EURIBOR 3 mois
<b>Frais de dossier</b>	480 €	0,10 % soit 800 €	- 0,10 % avec un min. de 100 € - Commission d'engagement : 500 €

Le Crédit Mutuel n'était pas en mesure de donner une suite favorable à notre sollicitation.

VU les propositions de prêt réceptionnés portant sur un montant de 800 000 € d'une durée de 20 ans,  
VU les propositions de prêt réceptionnés portant sur un montant de 1 000 000 € d'une durée de 4 ans,  
VU l'avis favorable de la Commission Finance du 10 avril 2018,  
VU le projet de budget primitif 2018,

**CONSIDERANT** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant du crédit de 800 000 € remboursable sur 20 ans
- **APPROUVE** le montant du crédit de 1 000 000 € remboursable sur 4 ans.
- **DECIDE** de retenir la banque Crédit Agricole pour le financement des projets communaux d'un montant de crédit de 800 000 € remboursable sur 20 ans, à échéance constante et trimestrielle
- **PREND** acte des frais de dossier chiffré de 0.10 % pour un montant de 800 € d'un montant de crédit de 1 000 000 € remboursable sur 4 ans, à échéance constante et trimestrielle
- **PREND** acte des frais de dossier chiffré de 0.10 % avec un minimum de 100 €
- **PREND** acte des frais de commission d'engagement de 500 €
- **AUTORISE** à M. le Maire à signer les contrats de prêts et tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.**

## 5. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Avant de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2017, M. le Maire donne des précisions et explications.

### Compte administratif :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017. M. le Maire présente le Compte Administratif 2017 :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2016	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2017	Résultat clôture exercice 2017
Investissement	212 023.67 €	18 105.97 €	114 608.59 €	-96 502.61 €	<b>115 521.06 €</b>
Fonctionnement	98 507.44 €	240 964.26 €	200 149.40 €	40 814.86 €	<b>139 322.30 €</b>

M. le Maire se retire de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, et Mme Martine CLAUDON, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 10 avril 2018,

**APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2017 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.

**CONSTATE** l'excédent de la section fonctionnement de 40 814.86€ ;

**CONSTATE** le déficit de la section d'investissement de 96 502.61€ ;

**DECIDE** de reporter l'excédent cumulé de fonctionnement au 002 de 139 322.30 €;

**DECIDE** de reporter l'excédent cumulé d'investissement au 001 de 115 521.06 €

**Adopté : 11 voix POUR dont 2 procurations.**

#### Compte de gestion :

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2017 et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2017 dressé par Madame Danièle REITZ, Trésorière Principale de Brumath. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Adopté : 12 voix POUR dont 3 procurations**

#### **6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 10 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de voter les taux suivants :

Désignation	Pour mémoire Taux 2017	Nouveaux Taux 2018
Taxe d'habitation	<b>8.12 %</b>	<b>8.12 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>8.59 %</b>	<b>8.59 %</b>

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.79 %	28.79 %
---	---------	---------

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations**

## 7. BUDGET PRIMITIF

Le compte administratif 2017 a été voté et les résultats d'investissement et d'exploitation sont repris dans le budget 2018. M. le Maire informe que les dépenses majeures en investissement se portent essentiellement sur la réhabilitation de bâtiments communaux et du projet d'aménagement de la rue des Peupliers.

Après présentation du budget primitif 2018,  
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 10 avril 2018,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :

Section d'investissement                      **1 323 599.49 €**

Section de fonctionnement                      **364 959.30 €**

**DIT** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

**Adopté : 12 voix POUR dont 3 procurations**

## 8. ASSOCIATION FONCIÈRE : CHASSE

M. le maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2018 d'un montant annuel de 700 €. Il est généralement reversé à l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim.

Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'affecter le produit de la chasse 2018 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim.

**DIS** que cette recette sera inscrite dans le budget 2018 – section de fonctionnement – compte 7713

**DIS** que cette dépense sera inscrite dans le budget 2018 – section de fonctionnement – compte 65737

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations**

## 9. SALLE COMMUNALE

Suite à la commission loisirs du 20/03/2018, il a été proposé un avenant à l'autoentreprise KLAUTH Sylvie à savoir :

**Article 1 :** La commune de Mittelschaeffolsheim s'engage à louer les locaux de la salle communale 4 fois par an à l'autoentreprise KLAUTH Sylvie au tarif exceptionnel de 300 € par location + coût réel de la consommation électrique pour différentes manifestations qu'elle souhaiterait organiser avec ses adhérents.

**Article 2 :** Le nettoyage de la salle après les locations reste à charge de l'autoentreprise KLAUTH.

**Article 3 :** Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DECIDE** à louer les locaux de la salle communale 4 fois par an à l'autoentreprise KLAUTH Sylvie au tarif exceptionnel de 300 € par location + coût réel de la consommation électrique
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant de la convention de location.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations**

## **10. DIVERS ET COMMUNICATION**

### **a. Organisation journée portes ouvertes**

Martine CLAUDON propose une journée portes ouvertes au profit des associations, afin qu'elles puissent se faire connaître et peut être espérer de nouvelles adhésions. Les associations ont été contactées afin de connaître leurs disponibilités pour organiser cette journée début septembre.

### **b. Compte rendu journée citoyenne**

M. le Maire remercie tous les participants à la journée citoyenne. Environ une trentaine de personnes étaient présentes à cette journée.

### **c. Avancée travaux bâtiments communaux**

Fin avril, Electricité de Strasbourg Réseaux interviendra afin de dévoyer le transformateur de la ligne Haute Tension.

La société FEHR commence les travaux début mai.

### **d. Rosace**

Les gros œuvres commenceront le 23/04/2018. La jonction RCO rue des Houblonnières sera installée.

### **e. Député Vincent THIEBAUT**

La réunion qui été initialement prévue le samedi 21 avril 2018 est décalée au vendredi 20 avril de 20h00 à 22h00.

Aucun autre point n'ayant besoin d'être soulevé, M. le Maire clos la séance à 22h45.

## **Signatures :**

### **Le Maire :**

Alain WACK

### **Les Adjoints :**

Martine CLAUDON

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

### **Les Conseillers :**

Sophie DOLLINGER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Doris HEILIG

Mathieu KIEFFER